



Délibération
FINANCES/JG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le



ID : 017-211704150-20210401-2021_28VOTE-DE

2021 – 28. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 32

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara.

Excusés ayant donné pouvoir : 2

CATROU Rémy à BETIZEAU Florence, DELCROIX Charles à TOUSSAINT Charlotte.

Absente excusée : 1

VIOLLET Céline.

Secrétaire de séance : CHANTOURY Laurent

Date de la convocation : 26 mars 2021

Date d'affichage : 12 AVR. 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-1 et suivants,

Vu les documents budgétaires proposés au Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation du budget,

Vu la délibération n°2021-03 du Conseil municipal du 4 février 2021 portant débat d'orientations budgétaires 2021,

Vu la délibération n°2021-26 du Conseil Municipal du 1er avril 2021, approuvant les comptes administratifs 2020,

Vu la délibération n°2021-27 du Conseil Municipal du 1er avril 2021 adoptant les affectations des résultats 2020,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2021,



Considérant le détail des dépenses et recettes décrits dans les rapports de présentation joints en annexe,

Considérant les équilibres budgétaires ci-après,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 18 mars 2021,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation du budget primitif 2021 du BUDGET PRINCIPAL.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	31 137 418,16 €
Dépenses d'ordre	4 305 232,00 €
Total dépenses	35 442 650,16 €
Recettes réelles	35 056 650,16 €
Recettes d'ordre	386 000,00 €
Total recettes	35 442 650,16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	15 013 469,66 €
Dépenses d'ordre	686 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses	1 270 476,75
Total dépenses	16 969 946,41 €
Recettes réelles	10 310 714,41 €
Recettes d'ordre	4 609 232,00 €
Restes à réaliser en recettes	2 050 000,00
Total recettes	16 969 946,41 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 23

Contre l'adoption : 6 (ARNAUD Dominique, BETIZEAU Florence en son nom et celui de CATROU Rémy, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, ROUSSAUD Barbara)

Abstentions : 5 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre)

Ne prend pas part au vote : 0



- Sur l'approbation du budget primitif 2021 du BUDGET annexe SITE SAINT-LOUIS.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	651 122,19 €
Dépenses d'ordre	6 320 000,00 €
Total dépenses	6 971 122,19 €
Recettes réelles	607 197,19 €
Recettes d'ordre	6 363 925,00 €
Total recettes	6 971 122,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	1 188 031,30 €
Dépenses d'ordre	6 363 925,00 €
Total dépenses	7 551 956,30 €
Recettes réelles	1 231 956,30 €
Recettes d'ordre	6 320 000,00 €
Total recettes	7 551 956,30 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 25

Contre l'adoption : 4 (ARNAUD Dominique, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, ROUSSAUD Barbara)

Abstentions : 5 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre)

Ne prend pas part au vote : 0



- Sur l'approbation du budget primitif 2021 du BUDGET annexe GOLF.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	623 848,06 €
Dépenses d'ordre	72 300,00 €
Total dépenses	696 148,06 €
Recettes réelles	696 148,06 €
Recettes d'ordre	00,00 €
Total recettes	696 148,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	156 287,95 €
Dépenses d'ordre	2 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses	12 451,89
Total dépenses	170 739,84 €
Recettes réelles	96 439,84 €
Recettes d'ordre	74 300,00 €
Total recettes	170 739,84 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

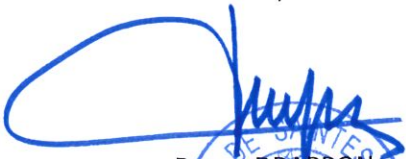
Pour l'adoption : 29

Contre l'adoption : 4 (ARNAUD Dominique, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, ROUSSAUD Barbara)

Abstention : 1 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2021

1. Eléments de contexte

La situation économique mondiale est marquée par :

- Un environnement international qui fait face à la pandémie liée à la Covid-19.
- Une croissance relative dans la zone euro nécessitant des mesures de soutien budgétaire visant à renforcer le pouvoir d'achat des ménages, et à accompagner les pays membres dans la crise sanitaire.
- Un environnement financier qui reste favorable pour la France, malgré l'évolution des taux souverains.

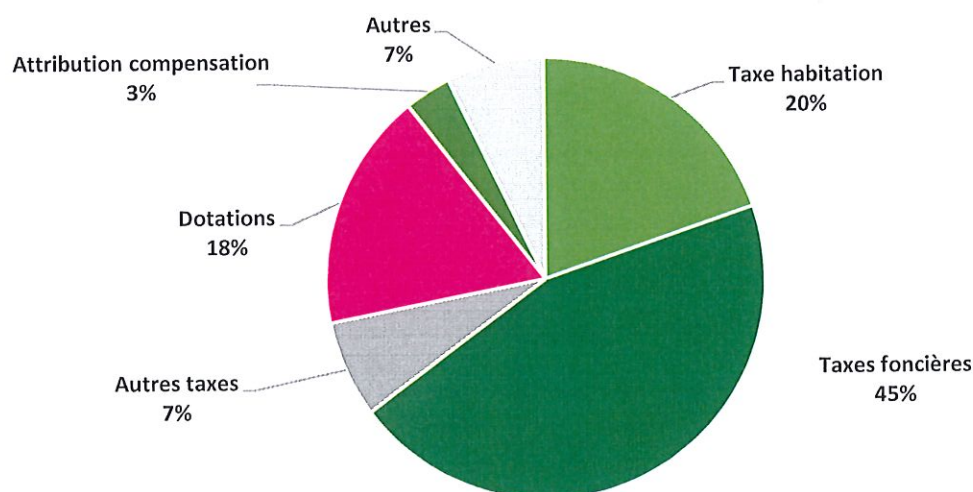
Le contexte national est quant à lui marqué par :

- Les conséquences économiques de la crise sanitaire se font plus visibles, même si l'économie de la France est résiliente et bénéficie du soutien de l'État, grâce aux financements par emprunt.
- La poursuite, dans ce contexte, de l'encadrement des finances des Collectivités locales par l'Etat depuis la mise en place du pacte de confiance, pour mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- Une légère évolution nominale des bases fiscales et la mise en œuvre du dispositif de péréquation fiscale lié à l'exonération de la Taxe d'habitation pour les ménages, qui est effectif cette année.
- Un endettement des Collectivités Territoriales qui repart à la hausse accompagnant les dépenses d'équipements, grâce à une amélioration de l'épargne.

2. Ressources et charges des sections de fonctionnement du budget principal

La répartition des dépenses et des recettes réelles du budget principal 2021 est présentée dans les graphiques ci-dessous :

Structure des recettes réelles de fonctionnement (BP 2021)



[illegible]

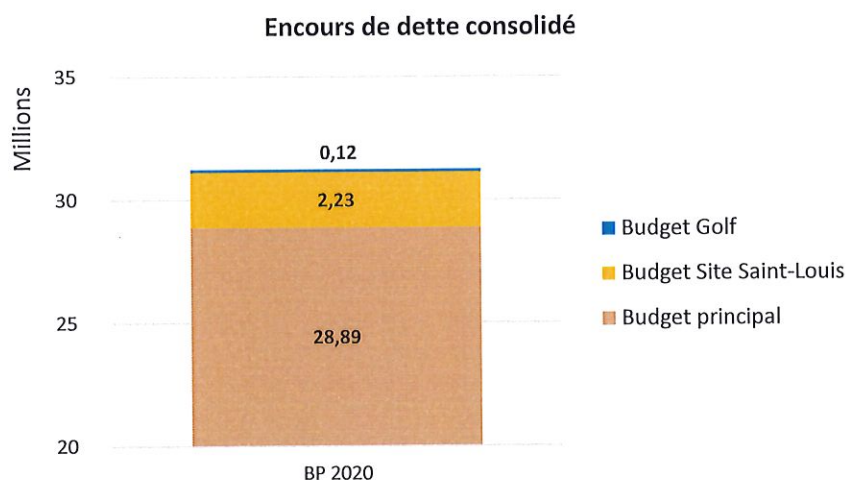
REHABILITATION DE L'ANCIENNE MATERNELLE ST EXUPERY EN ESPACE MUSIQUE ET DANSE			50 000,00	350 000,00					400 000,00
AMÉNAGEMENT DE LA PALU			100 000,00	287 000,00	742 000,00	147 000,00	87 000,00	67 000,00	1 430 000,00
REFECTION DE LA PISTE D'ATHLETISME			40 000,00	700 000,00					740 000,00
CONFORTEMENT DU TRANSEPT SUD DE LA CATHÉDRALE ST-PIERRE			40 000,00	60 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00	500 000,00		3 100 000,00
REHABILITATION DU HALL PIERRE MENDES FRANCE EN PALAIS DES CONGRES			10 000,00	30 000,00	920 000,00	920 000,00	920 000,00		2 800 000,00
AMÉNAGEMENT DE LA FLOW VÉLO			55 000,00	170 000,00	1 300 000,00	750 000,00	500 000,00	500 000,00	3 275 000,00
AMÉNAGEMENT D'UN PORT FLUVIAL			15 000,00	50 000,00					65 000,00
CONSTRUCTION D'UN DOJO			15 000,00	50 000,00	2 720 000,00				2 785 000,00
TOTAL	2 670 193,63	567 883,37	2 843 020,00	4 702 000,00	8 334 641,00	3 627 000,00	4 626 529,79	3 140 150,00	30 511 417,79

5. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

SOLDES ET RATIOS	BP 2021
Epargne brute consolidée	4 233 607
Remboursement de capital consolidé	4 268 700
Epargne nette consolidée	- 35 093

6. Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de dette cumulé, au 31/12/2020, est de 27,575 millions d'euros. Il se répartit sur 3 budgets de la façon suivante :



7. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement consolidée atteint 13,4 ans pour le BP 2020.

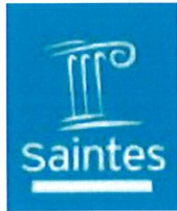
SOLDES ET RATIOS	BP 2020
Epargne brute consolidée	4 233 607
Encours consolidé au 31/12/N	27 574 680
Capacité de désendettement	7,1

8. Niveau des taux d'imposition

Les taux des trois taxes locales directes, fixés par l'assemblée délibérante, sont les suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,78%
Taxe foncières sur les propriétés non bâties	47,69%

Ces niveaux des taux d'imposition sont inchangés par rapport à l'exercice 2020.
Hors prise en compte de la part départementale de la TFPB.



Conseil municipal du 1^{er} avril 2021

Budget primitif 2021 Rapport de présentation

Le budget primitif, soumis à l'approbation du Conseil municipal, revêt cette année un caractère particulier en raison, d'une part, de la crise sanitaire et, d'autre part, de la réforme fiscale, diminuant les impôts directs des collectivités.

D'abord, la crise sanitaire a eu un impact important en 2020 sur les comptes du budget de la Ville, même si elle a pu absorber les coûts induits pour partie en 2020.

Dans ce contexte, la croissance économique a ralenti, ce qui a également pesé sur l'activité des collectivités territoriales.

Pour autant, leurs dépenses d'équipements ont augmenté, notamment au niveau communal, tout en maintenant une qualité de service public quotidien avec une maîtrise de l'épargne brute pour soutenir les politiques d'investissement locales.

Puis, la suppression de perception de la taxe d'habitation par la Ville en 2021 modifie structurellement les recettes du budget.

Les collectivités subissent une diminution de recettes fiscales directes, remplacées par des allocations compensatrices dont nous ne connaissons pas l'évolution dans les prochaines années. La Commune pourrait toutefois se sentir épargnée car elle bénéficie, pour le moment, du transfert de la part départementale de taxe foncière.

Cette situation doit nous conduire à la plus grande prudence dans l'élaboration des budgets pluriannuels d'investissement que la Ville souhaite mettre en œuvre au cours de ce mandat, et qui se traduit présentement par une volonté de 8 millions d'€ de dépenses d'équipement dès cette année.

Pour ce faire, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la planification des investissements et la recherche active de ressources externes permettront d'atteindre cet objectif.

Le projet de Budget Primitif 2021 s'appuie sur les éléments exposés lors du débat d'orientation budgétaire du 4 février 2021.

Table des matières

1	BUDGET PRINCIPAL	2
1.1	Section de fonctionnement	2
1.1.1	Dépenses	2
1.1.2	Recettes	6
1.2	Section d'investissement	9
1.2.1	Dépenses	9
1.2.2	Recettes	11
2	BUDGET ANNEXE SITE SAINT LOUIS	12
3	BUDGET ANNEXE GOLF	13

1 BUDGET PRINCIPAL

1.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement d'établit à : **35 442 650,16 €** (*Budget 2020¹: 37 485 110 €*).

1.1.1 Dépenses

1.1.1.1 Chapitre 011 - Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses de fonctionnement de tous les services qui comprennent les achats stockés ou non stockés (comme les frais d'énergie et de carburant, de télécommunications, d'achat de documentation technique, de la publication pour les marchés publics, les frais d'assurances, ou encore des études, ainsi que des travaux d'entretien/réparation sur les bâtiments et véhicules, etc), les prestations de services (comme les frais d'honoraires, etc), ainsi que des impôts et taxes que verse la Ville (impôt foncier ou taxe sur les ordures ménagères).

¹ Budget de l'année = Budget Primitif + Budget Supplémentaire (intégrant les résultats de fonctionnement de l'année antérieure) + Décision(s) Modificative(s).

Elles se montent à **6 750 000 €** (*Budget 2020 : 6 989 086 €*) et se présentent comme suit par service :

Services	Budget 2021
BATIMENTS	307 200
BIBLIOTHEQUES	93 200
CABINET DU MAIRE	11 500
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	544 850
CIMETIERES	20 400
COMITES DE QUARTIERS	100 000
COMMUNICATION	321 200
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE	54 610
DEFENSE INCENDIE	16 200
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE	350
DIRECTION ADMINISTRATION ET AFFAIRES JURIDIQUES	307 084
DIRECTION CULTURE	167 852
DIRECTION DE L'EVENEMENTIEL	100 000
DIRECTION DES FINANCES	234 097
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	150 107
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES	2 250
ENERGIE	353 252
ENERGIE FINANCES	1 450 000
ESPACES VERTS PAYSAGERS NATURELS	355 198
FLOTTE VEHICULES	175 300
FONCIER BATIMENTS	209 620
FONCIER TERRAIN	38 500
INFORMATIQUE	408 682
JUMELAGES	2 000
MOYENS GENERAUX	118 310
MUSEES	81 115
POLICE MUNICIPALE	29 400
POPULATION	9 310
PREVENTION	13 220
PROPRETE URBAINE	280 650
RESEAUX	119 500
SERVICE CADRE DE VIE	50 000
SERVICE COMMERCE	20 150
SERVICE MOBILITÉ URBAINE	84 933
SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN	37 900
SPORT	101 600
TOURISME	9 950
URBANISME	18 100
VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CITOYENNE	20 510
VILLE ART HISTOIRE	44 000
VOIRIE	231 900
VOIRIE LOGISTIQUE MANUTENTION	56 000
Total général	6 750 000

Evolution, en euros, du chapitre 011 « charges à caractère général »

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Frais généraux	6 155 809 €	6 715 875 €	6 510 242 €	5 871 601 €	6 750 000 €

1.1.1.2 Chapitre 012 - Charges de personnel

Elles s'établissent à : **16 010 000 €** (Budget 2020 : 16 300 000 €).

Domaine intervention généraux	Montant 2021
Action économique	207 928
Aménagement	4 075 693
Culture	3 105 758
Sécurité	630 931
Services techniques et administratifs	6 864 374
Sport et Jeunesse	1 125 316
Total général	16 010 000

Evolution, en euros, du chapitre 012 « frais de personnel »

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 ²	BP 2021
Frais de personnel	15 648 294 €	16 142 472 €	15 885 446 €	15 583 549 €	16 010 000 €

1.1.1.3 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Elles sont de : **5 689 787 €** (Budget 2020² : 5 542 079 €).

Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours : 1 191 077 € (pour mémoire, elle était de 1 277 592 en 2020. Cette dépense est obligatoire, et son montant est défini par le SDIS 17) ;
- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale : 1 744 000 € ;
- Indemnités, cotisations, missions et formation des élus : 254 500 € (Budget 2020 : 123 428) dont :
 - Indemnités élus : 242 000 € (Budget 2020 : 103 428 €, à la suite de décisions des nouveaux élus, issus des élections municipales de juin 2020, de ne pas percevoir cette indemnité sur la fin de l'année 2020),
 - Frais de missions et de formation : 12 500 € (Budget 2020 : 20 000 €).

² Budget de l'année = Budget Primitif + Budget Supplémentaire (intégrant les résultats de fonctionnement de l'année antérieure) + Décision(s) Modificative(s).

- Adhésions aux syndicats intercommunaux : 16 200 € (Soluris, SIVU Saintes-Cognac, SIEMFLA³, Syndicat Départemental de la Voirie) ;
- Subventions aux associations : 2 400 000 € (*Budget 2020 : 2 354 072€, intégrant la subvention exceptionnelle aux associations liée à la crise sanitaire, financée par les indemnités des élus non perçues*) ;
- Divers : 84 010 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Autres charges de gestion courante	5 635 305 €	5 647 357 €	5 540 048 €	5 414 632 €	5 689 787 €

1.1.1.4 Chapitre 66 – Frais financiers

Ils s'établissent à **541 610 €** (*Budget 2020⁴ : 504 800 €*).

L'essentiel de ce chapitre est composé des intérêts de la dette.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Frais financiers	639 650 €	581 507 €	558 563 €	501 546 €	541 610 €

1.1.1.5 Chapitre 67 – Dépenses exceptionnelles

Les dépenses exceptionnelles sont estimées à : **1 824 661,16 €** (*Budget 2020⁵ : 2 656 177 €, incluant notamment les reversements des résultats de fonctionnement suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement Collectif*).

Elles incluent cette année une dépense exceptionnelle d'équilibre de 1 367 373,16 € qui correspond à une partie de l'excédent du résultat de fonctionnement 2020, placé ainsi en réserve.

Le solde de 457 288 € comprend notamment la subvention versée au budget annexe Golf (241 003 €), la subvention liée aux sujétions de service public des parkings délégués (120 000 €), ainsi que le solde de l'opération « Coup de Cœur Solidaire » pour le remboursement des commerçants sur ce budget (45 500 €), ainsi qu'une prévision pour annulation sur titres sur exercices antérieurs (45 758 €), et des bourses et prix (2 000 €).

³ Le Syndicat Intercommunal d'Études des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Charente-Maritime (SIEMFLA 17).

⁴ Budget de l'année = Budget Primitif + Budget Supplémentaire (intégrant les résultats de fonctionnement de l'année antérieure) + Décision(s) Modificative(s).

⁵ Budget de l'année = Budget Primitif + Budget Supplémentaire (intégrant les résultats de fonctionnement de l'année antérieure) + Décision(s) Modificative(s).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Dépenses exceptionnelles	350 693 €	306 850 €	300 900 €	2 227 275 €	1 824 661,16 €

1.1.1.6 Chapitre 014 – Atténuation de produits

Cette somme, portée à **21 360 €**, comprend le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Atténuation de produits	28 110 €	21 457 €	24 477 €	17 576 €	21 360 €

1.1.1.7 Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Elles sont estimées à **300 000 €**, et doivent servir à faire face à des dépenses urgentes et non prévues.

1.1.1.8 Chapitre 042 – Dépenses d'ordre de transfert entre sections

La prévision se monte à **1 680 000 €**, et correspond aux dotations pour amortissements calculées pour les biens acquis les années antérieures.

1.1.1.9 Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Au BP 2021, le virement à la section d'investissement, de **2 625 232 €**, correspond à l'excédent prévisionnel qui serait dégagé par la section de fonctionnement pour financer, en partie, les dépenses d'investissement.

1.1.2 Recettes

1.1.2.1 Chapitre 013 – Atténuation de charges

Elles se montent à **235 000 €**.

Il s'agit des écritures relatives aux variations de stocks et aux remboursements sur rémunérations et charges de sécurité sociale et prévoyance.

1.1.2.2 Chapitre 70 – Produits du domaine et des services

Ce chapitre s'établit à **1 533 490 €**.

Il reprend les produits issus des redevances et autres services payants proposés par la Ville. Les deux principales lignes sont les recettes des services culturels pour 364 000 € (conservatoire, bibliothèques, musées et amphithéâtre), l'animation et développement pour 45 000 €, ainsi que les redevances

d'occupation du domaine public communal pour 596 450 € (dont 420 000 € de Forfait Post-stationnement).

Il comprend également les remboursements de frais de personnel par le budget annexe Golf (340 000 €), les redevances funéraires pour 56 500 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Produits du domaine et des services	1 561 411 €	1 610 283 €	2 201 539 €	1 563 468 €	1 533 490 €

1.1.2.3 Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre représente un peu plus de 75% des recettes réelles de fonctionnement, pour un montant de **23 824 482 €**.

Le produit de taxe foncière attendu est de 14 248 932 € et celui de la taxe d'habitation et des logements vacants de 6 242 891 €. Ces évolutions se font à taux municipal constant, puisqu'il sera proposé de ne pas augmenter la fiscalité de la Ville de Saintes.

Par ailleurs, le montant des impositions au titre du rôle supplémentaire, a été cette année réévalué à hauteur de 300 000 € (en effet, en 2020, un rôle supplémentaire très important, de plus de 870 000 €, a été perçu par la ville, sans pour autant être assuré d'en percevoir un volume similaire pour 2021).

La réforme de la taxe d'habitation, lancée par le Gouvernement, prévoit une compensation de l'État pour la quote-part qui est dégrévée, ce qui n'a pas d'impact sur le volume global de cette taxe pour la Ville.

L'attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par la Communauté d'Agglomération (CdA) passe à 1 091 659 € (par rapport à 2019 où elle était de 1 228 797 €). En effet, à la suite au transfert de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » à la CdA, le coût de l'attribution de compensation est ajusté en conséquence.

La taxe sur les droits de mutation est estimée pour 2021 à 1 100 000 €, en diminution compte tenu de l'anticipation du volume des transactions immobilières dans le contexte de crise sanitaire et de renforcement des critères bancaires, et la taxe sur la consommation finale d'électricité sont évaluées à 630 000 €.

Les recettes liées aux foires et marchés sont prévus pour 130 000 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Impôts et taxes	23 453 269 €	23 807 711 €	23 989 121€	24 839 732 €	23 824 482 €

1.1.2.4 Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations et participations se montent à **5 546 327 €**.

La principale composante de la DGF, la dotation forfaitaire, est estimée à 3 700 000 €. Cette part est quasi stable par rapport à 2020.

Les autres dotations de péréquation, de solidarité urbaine et de décentralisation, qui visent à réduire les inégalités entre territoires sont en légère hausse, pour un total de 1 336 000 €.

Les autres éléments sont :

- Les compensations d'exonération sont estimées à 112 000 €. Elles correspondent aux exonérations décidées par l'Etat dans les années passées et ayant un impact sur les recettes communales
- Les subventions de fonctionnement des différents partenaires : 291 900 €
 - État et autres : 37 400 € ;
 - Région : 51 650 € ;
 - Département : 86 890 € ;
 - Autres communes : 12 960 € ;
 - Autres organismes : 103 000 € (dont CCAS pour 93 000 € dans le cadre de la convention de prestations de service réciproque).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Dotations et participations	6 262 324 €	6 447 597 €	6 458 778 €	6 232 767 €	5 546 327 €

1.1.2.5 Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'établissent à **470 055 €**.

Il s'agit en grande partie des produits de location de divers immeubles appartenant à la Ville. La principale recette provient du loyer du théâtre Gallia.

	CA 2017	CA 2018	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Autres produits de gestion (75)	617 618 €	540 383 €	468 979 €	473 410 €	470 055 €

1.1.2.6 Chapitre 76 – Produits financiers

Ce chapitre, dont la prévision est de **40 €**, correspond aux intérêts de parts sociales que la ville détient dans des établissements bancaires.

1.1.2.7 Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre, dont la prévision est de **14 250 €**, correspond aux indemnités d'assurance pour divers sinistres, au soutien du FIPH et aux recettes de libéralités/dons.

1.1.2.8 Chapitre 042 – Recettes d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre se monte à **386 000 €**.

Il reprend la valorisation des travaux en régie (286 000 €). Le solde correspond aux amortissements de subventions d'investissement perçues les années antérieures.

1.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'établit à **16 969 946,41 €** (Budget 2020 ⁶: 16 119 698 €).

1.2.1 Dépenses

D'abord, les dépenses réelles s'établissent à **15 013 469,66 €**, comme suit :

- Les dépenses d'équipement pour 8 243 525 € (voir infra) ;
- L'avance remboursable au Budget Annexe Site Saint-Louis de 1 081 200 € ;
- Le remboursement du capital de la dette à 3 170 000 € ;
- Les dépôts et cautionnement (5 000 €) ;
- Le report du déficit d'investissement antérieur, qui doit être financé, pour 2 113 744,66 € ;
- Des dépenses imprévues pour 400 000 €.

Puis, les dépenses d'ordre se montent à **686 000 €**, et comprennent les travaux en régie (286 000 €), les amortissements de subventions perçues (100 000 €), et les intégrations d'immobilisations (300 000 €).

Enfin, il convient de tenir compte du report des restes à réaliser 2020 en dépenses pour **1 270 476,75 €**.

⁶ Budget de l'année = Budget Primitif + Budget Supplémentaire (intégrant les résultats de fonctionnement de l'année antérieure) + Décision(s) Modificative(s).

Voici, les principales dépenses d'équipement 2021 qui se présentent ainsi :

- Les opérations planifiées (les PLANS) pour 3 247 476 € :

	Opérations	2021
BATIMENTS	Scolaires	300 000
	Sportifs	403 476
	Culturels	400 000
	Autres sites	410 000
INFRASTRUCTURES PUBLICS	Voirie/Trottoirs	905 000
	Sécurisation de l'espace public	100 000
	Ouvrage d'Art	50 000
	Eclairage public	296 500
	Défense incendie	112 500
	Effacement de réseaux	50 000
CADRE DE VIE	Aménagement et végétalisation paysager	100 000
	Plantations d'arbres	50 000
	Aires de jeux (Ecoles / Quartiers...)	70 000
	Sanitaires publics	0

- Les Autorisations de Programmes pour 1 998 020 € :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2021
Amphithéâtre	900 000
Restauration St-Eutrope	582 000
Réhabilitation Maternelle en Espace Musique et Danse - St-Exupéry	50 000
Aménagement du site de La Palu	100 000
Réhabilitation de la piste athlétisme	40 000
Aménagement voirie	0
Habitat	56 020
Ouvrage d'art - Pont Lormont	35 000
Vidéo protection	100 000
Confortement du transept sud de la Cathédrale St-Pierre	40 000
Réhabilitation du Hall Mendès France en Palais des Congrès	10 000
Aménagement Flow Vélo	55 000
Aménagement d'un Port fluvial	15 000
Construction d'un dojo	15 000

- Les opérations récurrentes pour 2 998 029 € :

Opération récurrente	Crédits 2021
Informatique	350 038
Parc véhicules	384 000
Matériel et mobilier, dont :	498 443
Restauration des œuvres musées	10 000
Acquisition œuvres musées	10 000

Renouvellement équipements musicaux (CMD et Espace St-Eutrope)	48 740
Obligation réglementaire	35 000
Espace public et Cadre de vie	267 036
Travaux bâtiment	395 000
Affaire foncière	158 500
Accessibilité	169 912
Études urbaines	40 000
Ouvrage d'art	0
Risques naturels	40 000
Édifices protégés	20 000
Hors Opérations dont :	640 100
Attribution de compensation (ZAE et Gens du voyage)	58 600
Attribution de compensation (Gestion Eaux Pluviales Urbaines)	200 000
Avances forfaitaires sur les marchés de travaux	100 000
Subventions d'équipements	281 500

Commentaires concernant les dépenses d'équipement hors opérations :

- Les subventions d'équipement concernent :
 - Centre d'accueil d'urgence au profit de la SÉMIS pour 250 000 € en 2021 (selon délibération n°2019-107 prévoyant les modalités de participation de la Ville à hauteur de 500 K€) ;
 - Projet CCAS pour l'acquisition d'un véhicule pour la collecte à domicile à 31 500 €.

1.2.2 Recettes

Ce programme d'investissement sera financé essentiellement par :

- Des recettes réelles pour **10 310 714,41 €** :
 - L'excédent de fonctionnement (affectation du résultat 2020) : **3 334 221 €** ;
 - Le fonds de compensation de la TVA : **460 000 €** ;
 - La taxe d'aménagement : **300 000 €** ;
 - Des subventions et ressources externes : **2 548 261 €** (dont le produit des amendes de police pour 192 400 €) ;
 - L'emprunt à long terme pour **3 000 000 €** ;
 - Autres financements court terme pour **205 000 €** (dont le SDEER) ;
 - Des cessions pour **363 232 €** ;
 - Les avances forfaitaires sur les marchés (100 000 €), qui s'équilibrent en dépenses pour le même montant.
- Des recettes d'ordres pour **4 609 232 €** comprenant :
 - Le virement de la section de fonctionnement pour 2 625 232 € ;
 - Les dotations aux amortissements pour 1 684 000 € ;
 - Des opérations patrimoniales pour 300 000 €.

A cela vient s'ajouter le report en recettes des restes à réaliser 2020 pour **2 050 000 €**.

2 BUDGET ANNEXE SITE SAINT LOUIS

Section de fonctionnement : 6 971 122 €

Section d'investissement : 7 551 956 €

Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

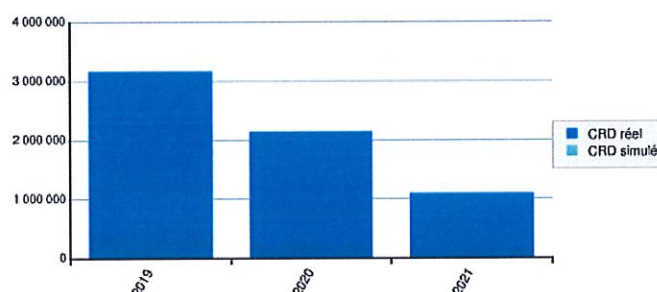
En 2017, le budget annexe Site Saint Louis est devenu un « budget d'aménagement de zones », ce qui va permettre de connaître le coût final de l'opération.

L'opération étant assujettie à la TVA, cela permet une récupération complète et plus rapide que par le fonds de compensation de la TVA. De plus, des comptes de stocks apparaissent dans ce budget, et permettent de suivre l'évolution de la valeur des terrains et les quantités vendues.

Par ailleurs, du point de vue financier, le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral devait se faire en 2017, a fait l'objet d'un réaménagement. Il est désormais étalé sur 5 années à compter de janvier 2017. Les annuités sont d'environ 1 millions d'euros.

Cette année, la dernière annuité sera remboursée.

Evolution du CRD



Ainsi, les principales dépenses de l'exercice 2021 concernent :

- Des études pour 621 522 € : il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle où a été inscrit l'excédent de fonctionnement de l'exercice passé,
- Les frais d'assurance pour 15 000 €
- Les frais financiers pour 14 600 € auxquels s'ajoute le remboursement de la dette en capital pour 1 081 200 €.

Concernant les recettes, outre les écritures relatives à la gestion des stocks (6 320 000 €) on relève principalement :

- L'excédent de fonctionnement pour 607 197 €,
- L'avance remboursable en provenance du budget principal, pour 1 081 200 €,
- Une prévision d'emprunt d'équilibre pour 150 756 €.

3 BUDGET ANNEXE GOLF

Section de fonctionnement : 696 148 €

Section d'investissement : 170 740 €

La volonté de la Ville de poursuivre l'attractivité de ce service en le dotant d'une capacité à investir cette année, pour projeter le Golf dans l'avenir, et accroître ses recettes, notamment avec une nouvelle politique de services offerts au public et des tarifs adaptés.

En fonctionnement les dépenses s'établissent :

- Les dépenses de personnel représentent 55% des dépenses réelles de fonctionnement (340 000 €), elles prennent la forme d'un remboursement au budget principal ;
- Les charges à caractère général représentent 37% (229 234 €) ;
- Les charges financières s'établissent à 2 900 € ;
- Des dépenses exceptionnelles sont de 51 704,06 € (comprenant des dépenses d'équilibre suite à l'affectation du résultat antérieur pour 50 508,06 €) ;
- Le reste correspondant à des opérations d'ordre ;
- Enfin, il convient de tenir compte du report des restes à réaliser 2020 en dépenses pour 12 451,89 €.

Avec 374 000 €, les produits des services (vente de prestations et articles divers) couvrent 59% des besoins en financement. Vient ensuite la subvention du budget principal, pour 241 030 €, soit 38%, auxquels s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté pour 41 508 €.

En section d'investissement, les dépenses sont de 158 288 €, dont 23 000 € pour finaliser des travaux. Les autres dépenses concernent l'acquisition d'un tracteur (45 000 €), et des crédits pour l'équilibre de la section (69 436 €).

Ces dépenses sont financées par :

- L'excédent d'investissement reporté de 69 437,95 € ;
- Un emprunt d'équilibre de 26 001,89 € ;
- Le dépôt et cautionnement reçus pour 1 000 € ;
- Le reste correspondant à des opérations d'ordre pour 74 300 € (dont les dotations aux amortissements de 72 300 €).